

## PROGRAMME DE FORMATION

### « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS DE BASKET-BALL »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL »

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

### ***CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ***

Arrêté du 5 février 2025 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017 modifié portant création de la mention « activités de basket-ball » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif ». Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « sport et animation » en date du 29 mars 2022.

### ***NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS***

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

### ***LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :***

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Être capable de justifier la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure concernée.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

**LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL » SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable d'organiser l'espace de pratique et de vérifier la pertinence de l'organisation ;
- Être capable de présenter et d'organiser son fonctionnement en sécurité ;
- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'activité basket-ball et d'organiser la pratique en minimisant le risque ;
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

**BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer le/la stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL » (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL » le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE**

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

### • Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

### **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE**

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL** » sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

### **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

## BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

### A1.1 *Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation*

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

### A 1.2 *Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics*

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

### A 1.3 *Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation*

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

### A 1.4 *Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis*

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

## BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

### A 2.1 *Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation*

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

### A 2.2 *Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation*

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

### BC 3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SÉCURITÉ ET ÉVALUER DES SÉANCES ET DES CYCLES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITÉS DE BASKET-BALL DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

#### A.3.1. *Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage, des activités de basket-ball*

C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances des activités de basket-ball, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.

C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de basket-ball, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.1.3. Définir les conditions de réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.

C.3.1.4. Effectuer une veille concernant les activités de basket-ball, en s'informant sur le cadre réglementaire et l'évolution des pratiques en vue de s'adapter à l'évolution des activités et proposer des pratiques pédagogiques répondant aux besoins des publics encadrés.

#### A.3.2. *Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage, des activités de basket-ball*

C.3.2.1. Vérifier les conditions nécessaires à la réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement.

C.3.2.2. Accueillir les pratiquants à une séance d'activités de basket-ball, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.2.3. Animer en sécurité une séance d'activités de basket-ball en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants.

C.3.2.4. Repérer les leviers permettant de détecter les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance d'activités de basket-ball, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.

#### A.3.3. *Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation, et d'apprentissage des activités de basket-ball*

C.3.3.1. Analyser une séance d'activités de basket-ball en mesurant l'écart entre le déroulement de la séance initialement prévue et les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants.

C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances d'activités de basket-ball en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

## MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Blocs de compétences composant le « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL** » se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

| EPREUVES         | TYPES D'EPREUVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | COMMISSION D'EVALUATION                                                                                  | UC          |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>EPREUVE 1</b> | Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.                                                                                                                                                                                   | Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury | <b>BC 1</b> |
| <b>EPREUVE 2</b> | Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.                                                                                                                                                                   |                                                                                                          | <b>BC 2</b> |
| <b>EPREUVE 3</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1- un entretien à partir de la production, par le candidat, d'un document fourni relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basket-ball</li> <li>2- une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basket-ball suivie d'un entretien.</li> </ul> |                                                                                                          | <b>BC 3</b> |